

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS, le 28 septembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de le Plessier-Rozainvillers sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, COLOMBEL Aurélie, RAMON Marie-Gabrielle

Messieurs COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CHARLES Gilles, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, DOVERGNE Alain, M. LARTIGAU suppléant de M. WALLET, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, M. AMIACHE suppléant de M. CARON Hubert, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, DARCIS Philippe, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme DOUAY Sonia de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, M. CAPELLE Hubert de Mme ATTAGNANT Hélène, M. NOCHEZ Didier de M. MEGLINKY Philippe, M. LAMOTTE Dominique de M. PARENTY Vincent

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corinne, MARCEL Marie-Hélène, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique

GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, RIHET Anne, RIQUIER Ludivine, TESTART Laëtitia, DEMORSY Roselyne  
Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, BLIN Nicolas, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, LECONTE Yves-Robert, WALLET Joël, CARON Hubert, TEN Franck, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, TOURNIQUET Gautier, MEGLINKY Philippe, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, SZYROKI Jacky, CLEMENT Dominique, DEMOUY Bertrand

Nombre de membres  
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 40

· dont suppléé : 2

Membres représentés : 4

Votants : 44

Date de la convocation  
22 septembre 2023

Secrétaire de séance :  
Julia BERTOUX

### OBJET : SUPPRESSION DE LA REGIE DE GESTION D'ALMEO

Rapport conjoint de M. Alain DOVERGNE, Président de la CCALN, de M. Olivier DUTILLEUX, Président de la Régie de gestion d'ALMEO

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCALM du 28 mai 2008, relative à la création de la Régie de gestion d'ALMEO et approuvant ses statuts (ci-annexée),

Considérant que la Régie de gestion d'ALMEO a été créée sous le statut d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de l'exploitation d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC),

Vu la délibération 2022-08.12.07 du Conseil Communautaire du 08 décembre 2022, relative à l'engagement de la CCALN de transformer la Régie de gestion d'ALMEO en Service Public Administratif et l'exposé des motifs ayant amenés à cette décision,

Vu les articles R2221-16 et R 2221-17 du CGCT,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 septembre 2023,

*Sous réserve des avis des services de l'Etat,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

- Décide la cessation de l'activité de la Régie de gestion d'ALMEO au 31 décembre 2023 ;
- Prononce la dissolution de la Régie de gestion d'ALMEO au 31 décembre 2023. Les comptes du budget de la Régie de gestion d'ALMEO seront arrêtés à cette date ;

- Dit que le Président de la CCALN est chargé de procéder à la liquidation de la régie ;
- Dit que l'actif et le passif de la Régie de gestion d'ALMEO, seront repris au Budget principal de la CCALN, le cas échéant au Budget Annexe créé pour la reprise de l'activité ;
- Dit que les résultats comptables 2023 seront repris au Budget principal de la CCALN, le cas échéant au Budget Annexe créé pour la reprise de l'activité, par délibération budgétaire ;
- Prend acte que l'ensemble des droits et obligations, notamment les obligations contractuelles liant la Régie de gestion d'ALMEO à des tiers sera transféré dans le cadre de la reprise d'activité ;
- Autorise le Président et le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer tous les documents en rapport avec cette décision.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 02/10/2023

Affiché le 03/10/2023

**Fait et délibéré, le 28 septembre 2023  
à Le Plessier Rozainvillers**

Le Président,  
**Alain DOVERGNE**

